S.E.R.P.N.
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL EN DATE DU 06 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 06 Février à 17h30, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Etaient présents :
Mr Dominique MEDAERTS
Mr Fabien ARTAUD
Mme Laurance BUSSIERE
Mme Marie-Hélène METTAIS
Mr Jean-François LEFEBVRE
Mr Yann LOLLIER
Mr Joël TEMPERTON
Mme Maria DUFROY
Mr Jean-Louis LOIR
Mr Jean-Baptiste VOISIN
Mr Gérard PLESSIS

Absents excusés :
Mr Bertrand PECOT
Mr Vincent MOENS
Mr Hugues BOURGAULT
Mr Claude GENCE
Mr Joël DEWULF

Secrétaire de séance : Mme METTAIS

Mr Medaerts revient sur la rencontre qui a lieue avec la Communauté de Communes du Neubourg concernant la reprise de compétence en 2026 eau et assainissement. Nous continuerons en reprensentation/substitution comme avec Pont Audemer et la CASE , le gros changement se fera pour quelques petits syndicats.
Mr Medaerts remercie Mme Mettais pour le travail effectué en commission finances avec les équipes.

1. Approbation du compte-rendu du bureau syndical du 26/09/2023

Après délibération, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

- **Prime d'assiduité**

Sur les mêmes bases que 2023 avec demande de pérennisation. Diminution constateé des arrêts maladie de 18 en 2022 à 5 en 2023 dont 3 gros arrêts maladie pour hospitalisation.
Il est demandé le coût des absences contre celui de la prime : environ 18 000€ pour les arrêts contre 19 000€ pour la prime. Léger surcoût pour la prime mais avec un bénéfice de fonctionnement, moins de surcharge sur les collègues, moins de remplacement CDD.
La demande du CSE de diviser la prime en 2 est refusée.

Le coût de l'absentéisme a été chiffré à pratiquement 125 000 € pour l'année 2021 entre le coût de l'arrêt de travail et les CDD qui ont dû être mis en place pour pallier les absences. Afin de récompenser le personnel qui n'est jamais absent et qui absorbe une partie du travail généré par les absences de collègues, la commission RH s'est réunie et propose au bureau de mettre en place une prime d'assiduité annuelle à durée indéterminée à partir de l'année 2024.
Compte tenu du bilan 2023 qui s'avère positif, le nombre d'absences a diminué de 18 en 2022, à 5 pour l'année 2023.
Celle-ci sera d'un montant de 500 € brut. A partir d'une absence autorisée de 1 à 5 jours, le montant sera divisé par deux soit 250 € brut. A partir de deux absences ou d'une absence de plus de 5 jours, le montant sera réduit à zéro. En cas d'absence à cheval sur deux exercices, celle-ci sera comptabilisée sur l'exercice correspondant au début de la période d'absence.
Cette prime d'assiduité sera versée sur les salaires de décembre, en prenant en compte les absences de l'année écoulée (période de référence du 01 décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année en cours). La mise en place pour 2024 et les absences prises en compte seront celles entre le 01/03/2024 et le 30/11/2024.
A partir de 2025, la période de référence sera rétablie.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- **Conseil agricole pour accompagner les acteurs de changement vers une meilleure qualité de l'eau**

Plusieurs captages du SERPN connaissent depuis plusieurs années une problématique de pollution d'origine agricole, notamment les nitrates et les herbicides.
Pour préserver la qualité de l'eau et dans le cadre de la stratégiede protection de la ressource du SERPN, une démarche d'accompagnement des exploitants agricoles acteurs du changement a été instaurée depuis quelques années avec différents partenaires.
En parallèle des démarches menées par le SERPN, plusieurs structures du conseil existent avec différentes stratégies d'accompagnement, quelquefois non cohérentes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'eau.
Il est donc attendu du marché sujet de la présente délibération de réorienter les efforts déployés et créer des partenariats autour des objectifs communs permettant un changement structuré des pratiques agricoles vers des systèmes agricoles vertueux.
Il est attendu des partenaires qu'ils réalisent un accompagnement individuel et/ou collectif d'exploitations agricoles vers des pratiques conduisant à l'amélioration durable de la qualité de l'eau selon les thèmes de l'accord-cadre. Toutefois, les prestations qui correspondent aux obligations réglementaires strictes de l'exploitation (plan de fumure, csp…) ne seront pas acceptées dans le cadre du marché du SERPN et resteront à la charge de l'exploitant.
Pour cela, il est nécessaire de mandater des structures spécialisées dans le conseil agricole afin de créer une stratégie globale et apporter un regard cohérent avec nos objectifs de protection des captages.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Point RH

- Départ fin d'année 2025 de Sylvie Bosseney en retraite.
- Départ de Yohann LEMOINE pour l'agglo du Havre, remplacé par Stéphane DOUVENOU qui sera remplacé lui-même sur la recherche de fuites par recrutement externe.
  Il est conseillé de prévenir les maires en direct de ce changement. Ce qui soulève le souci des fontainiers contactés en direct par les mairies, rappel sera donc fait de ne pas faire directement appel aux fontainiers mais de contacter en cas de besoin les service techniques.
- Le détail des avantages aux salariés est présenté suite à la demande de Mme Dufroy au dernier bureau (cf PPT)

4. Retour sur la commission finances du 30/01/2024 et impact sur les investissements futurs et prix de l'eau

Il faut continuer le renouvellement du réseau, l'entretien des châteaux d'eau et des organes de réseau et prévoir la construction des stations de potabilisation.
Il y a peu de chances de redescendre a la norme, nous sommes davantage dans une tendance haussière.
Des demandes de subvention ont été effectuées pour le renouvellement de réseau et la construction des stations seront normalement subventionnables a 30%.
L'emprunt sera sollicité chaque année.
6 solutions ont été envisagées dont 3 retenues en présentation, n°3,4 et6.
(Cf power point)
A savoir 95% des consommations sont portées par les consommateurs de -200m3 (particuliers) + quelques gros consommateurs.
La tendance est aussi à la baisse des consommations. Le fait de stabiliser l'abonnement permettrait d'avoir des ressources stables, tout en veillant à respecter les conditions de proportion de la part abonnement (30% de la facture de 120 m3)
La solution idéale serait donc la n°4 avec abonnement stable qui garantit une baisse de consommation.

Programmation technique de ce à quoi serviront les fonds sera exposéE au DOB, ainsi qu'un état des points d'eau et stations, la justification des usines, leur fonctionnement et leur coût. Une interconnexion coûterait encore plus chère qu'une usine.
Il sera mis en avant le coût de la distribution de l'eau en bouteille qui peut s'élargir.
Il sera inséré un slide sur l'actualité, on en parle beaucoup dans d'autres régions comme la Somme, mais peu dans notre région. Ces analyses sont faites depuis 2021, davantage d'analyses chez nous que dans les petits syndicats. Les petits points d'eau n'étant analysés que tous les deux ans parfois.

La question est soulevée d'imposer une seule solution ou plusieurs aux choix en Assemblée Générale.

Le problème du choix est que les solutions étudiées ont été élaborées au plus juste, la n°4 permettrait donc plus de souplesse dès le départ.
La solution n°4 est choisie à la majorité avec 8 voix sur 11.

5. Questions diverses

- Création de régie : Le trésorier à statué « ne pouvant pas émettre d'avis favorable ».

Il s'appuie davantage sur la forme que sur le fond n'ayant pas été informé par écrit au préalable, bien qu'informé oralement et demande d'avis effectuée. De son côté il n'a pas su apporter de réponse sur le fonctionnement à adopter notamment concernant le problème de la facturation des prélevés qui serait solutionné par la création de la régie.
Date a été proposée pour une rencontre avec Mr Capard et ses responsables au mois de février.
A ce jour, des candidatures sont en notre possession en attente d'ouverture de la régie pour convocation. Sachant que le régisseur n'est plus responsable sur ses deniers propres, la responsabilite relèvera du Seprn et du trésorier désormais.

- Distribution de la carte au 30/01 de l'état du travail effectué concernant les conventions de défense incendie, entretien et test sur poteaux. Quelques communes seulement n'ont pas sollicité le syndicat, en espérant qu'ils aient fait la démarche par ailleurs.
Problème de débit abordé pour certaines communes notamment Daubeuf pour obtenir les subventions quant à la défense incendie. Changer le fonctionnement du réseau n'est pas envisageable comme solution, cela va au delà de la défense incendie qui ne relève pas de la compétence du SERPN, un bouleversement des volumes produits auraient des répercussions bien au delà.

Réunions de secteur à programmer si ce n'est pas encore fait

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

Signé par Dominique MEDAERTS
Le 08/02/24

Signed with universign